

CIAJ ICAJ

Canadian Institute
for the Administration
of Justice

Listening. Learning. Leading.

Institut canadien
d'administration
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

fpca
agrée

Ce programme comporte
jusqu'à 14,25 heures de
formation continue

42^e CONFÉRENCE ANNUELLE

La participation à cette conférence est approuvée, conformément à l'article 41(1) de la Loi sur les juges, selon la résolution 29 du CCM. Elle est reconnue pour les avocates et les avocats des provinces où la formation continue est obligatoire.

L'ÉNIGME DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS : LE CHOC DES DROITS ET DES VALEURS DANS LA MOSAÏQUE CULTURELLE CANADIENNE La diversité culturelle et religieuse dans l'administration de la justice

Du 2 au 4 octobre 2017, Hôtel Hyatt Regency, Montréal – Salon Soprano, 4^e étage

PRÉSIDENTE D'HONNEUR

L'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec



Avec le soutien de :



Fondation de la
famille Brian Bronfman



Jamal Family Law

APERÇU

Quel est l'impact de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur la résolution des conflits de nature culturelle ou religieuse? Les tribunaux savent-ils maintenir le juste équilibre? Le droit est-il à la traîne ou mène-t-il le bal?

Il est convenu de parler du Canada comme d'une société multiculturelle ou multiethnique. L'on doit tenir compte de ces caractéristiques pour toute évaluation de la diversité au sein de l'administration de la justice. La diversité est un terme assez large pour représenter différents groupes sociaux et permettre l'utilisation de nombreux thèmes communs. Il s'agit donc d'un terme de prédilection à la lumière duquel évaluer la manière dont les institutions publiques servent les objectifs d'inclusion et d'égalité dans l'administration de la justice.

Un volet important de cette conférence examinera la manière dont les institutions publiques ont évolué pour faire progresser les valeurs d'inclusion et d'égalité et fera l'examen de leurs lacunes. Un autre grand volet mettra l'accent sur les questions de fond concernant la complémentarité et les contradictions existant entre les valeurs de diversité et d'égalité (selon la race, la religion, la langue, la culture, etc.).

Le célèbre théoricien britannique du droit constitutionnel, Albert V. Dicey, a proposé une vision de la primauté du droit selon laquelle « tous les groupes sont soumis au droit commun de manière égale, sur le territoire administré par les tribunaux ordinaires ». La *Déclaration canadienne des droits* et la *Charte canadienne des droits et libertés* reflètent cette conception de la primauté du droit. L'article 15 de la Charte stipule que « tous sont égaux devant la loi... ». Si la même loi s'applique indifféremment à toute personne, pourquoi faudrait-il tenir compte de la diversité religieuse et culturelle dans le système juridique? Est-ce que cela veut dire qu'il faudrait tenir compte des différentes perceptions qu'ont les divers groupes culturels ou religieux concernant la loi et l'administration de la justice en général, ou faudrait-il plutôt que le système juridique canadien s'adapte et change les normes de droit substantiel afin de tenir compte de ces différentes perceptions?

On retrouve ces enjeux dans tous les aspects de l'administration de la justice, tant au sein des corps policiers que des tribunaux et des cours civiles et pénales. Conséquemment, cette conférence s'adresse à tous ceux qui participent à l'administration de la justice.

COMITÉ ORGANISATEUR

COPRÉSIDENTS

L'honorable Georgina R. Jackson, Cour d'appel de la Saskatchewan, présidente de l'ICAJ
M^e Patrick A. Molinari, Ad. E., MSRC, Lavery, Montréal, vice-président de l'ICAJ

La professeure Natasha Bakht
Faculté de droit - Section de common law
Université d'Ottawa

L'honorable Danielle Côté
Juge en chef adjointe - Chambre criminelle et pénale
Cour du Québec

Le doyen Jean-François Gaudreault-Desbiens
Faculté de droit, Université de Montréal

L'honorable Sheilah Martin
Cour d'appel de l'Alberta

L'honorable Shaun Nakatsuru
Cour supérieure de l'Ontario

L'honorable James O'Reilly
Cour fédérale du Canada

La professeure Marilyn Poitras
College of Law, Université de la Saskatchewan

La professeure Martine Valois
Faculté de droit, Université de Montréal

Mme Rime El Rhoul
Étudiante, Faculté de droit, Université de Montréal

LE LUNDI 2 OCTOBRE

11 h 30 – 13 h 00 **INSCRIPTION**

13 h 00 – 13 h 15 **MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION**

*Présidente d'honneur
Coprésidents*

- L'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec
- L'honorable Georgina Jackson, Cour d'appel de la Saskatchewan, présidente de l'ICAJ
- M^e Patrick A. Molinari, Ad. E., MSRC, Lavery, Montréal, vice-président de l'ICAJ

13 h 15 – 14 h 45 **DÉFINIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET RELIGIEUSE DANS
L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE : Y a-t-il différentes avenues?**

Qu'est-ce que la culture canadienne et quel est son point de jonction avec l'administration de la justice ? Comment cette notion est-elle perçue par ceux qui ont été directement confrontés au système de justice? Dans ce panel, nous entendrons des requérants dont le nom est à jamais associé à deux décisions de la Cour suprême du Canada : *Multani c. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* (2006) 1 R.C.S. 256 et R.c.S. (R.D.) (1997) 3 R.C.S. 484. Nous entendrons également des représentants d'autres communautés qui comptent sur le système de justice pour tenir les promesses de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

*Modératrice
Conférenciers*

- L'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec
- M. Rodney D. Small, Halifax
- M. Gurbaj Singh Multani, Montréal
- Mme Sheema Khan, agente de brevets, Shapiro Cohen LLP
- M. Jack Jedwab, président, Association d'études canadiennes
- Mme Viviane Michel, présidente, et Mme Véronique Picard, coordonnatrice justice et sécurité publique, Femmes autochtones du Québec

14 h 45 – 15 h 00 **PAUSE**

15 h 00 – 16 h 30 **QU'EST-CE QUE LA LIBERTÉ DE RELIGION DANS LE CONTEXTE CANADIEN ?**

Ce panel dressera le portrait de la liberté religieuse dans un contexte d'administration de la justice. Il traitera des revendications et des conflits impliquant des personnes et des groupes de différentes confessions, en s'appuyant sur l'observation des cadres juridiques existants et l'étude de causes majeures. Comment la liberté de religion est-elle comprise et protégée? Comment la foi et la pratique d'une religion sont-elles interreliées? Quelle est la portée du droit fondamental à la liberté de religion et de conscience selon la Charte canadienne? Comment peut-on définir l'obligation de chacun des intervenants de ne pas faire de discrimination fondée sur la religion, telle que décrite dans le cadre des droits de la personne? Y a-t-il des leçons à tirer de la rencontre entre droit et religion qui pourraient être appliquées à des questions plus générales liées à la diversité et à l'identité?

*Modératrice
Conférenciers*

- La professeure Shauna Van Praagh, Université McGill
- Le professeur Louis-Philippe Lampron, Université Laval
- Le professeur Benjamin L. Berger, Osgoode Hall Law School
- M^e Tamara Thermitus, présidente, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

16 h 30 – 17 h 15 **PRÉSENTATION DE LA BOURSE DE RECHERCHE
CHARLES-D.-GONTHIER PAR MME MARIETTE MORIN GONTHIER**

- Lauréate : Mme Vrinda Narain, professeure agrégée et vice-doyenne à l'enseignement, Faculté de droit de l'Université McGill. Projet de recherche : « Différence et inclusion : repenser le multiculturalisme et les accommodements raisonnables »

17 h 15 **COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE** (bar payant)
Cardinal Jazz Quartet : Christian cardinal (guitare), Richard Gourdeau (saxophone), Jean-Sébastien Clément (contrebasse), Michel Massicotte (batterie)

LE MARDI 3 OCTOBRE

8 h 00 – 8 h 45 **PETIT-DÉJEUNER CONTINENTAL**

8 h 45 – 10 h 00 **L'IMPACT DES DOCUMENTS CONSTITUTIONNELS SUR LA QUESTION DES CONFLITS INTERNES LIÉS À LA CULTURE ET À LA RELIGION**
(Séance plénière)

Lors de cette séance, nous explorerons les limites des instruments juridiques formels utilisés pour résoudre les conflits relatifs à la diversité. Dans quelle mesure la jurisprudence de la Charte peut-elle aider celles et ceux qui oeuvrent dans l'administration de la justice à évaluer les principes, le droit et les pratiques exemplaires relatifs à la diversité? Que peut-on apprendre de l'impact de la *Convention européenne des droits de l'homme* dans les pays membres de l'Union européenne dotés d'instruments juridiques internes de protection des droits fondamentaux?

Modérateur

▪ L'honorable Yves-Marie Morissette, Cour d'appel du Québec

Conférenciers

▪ Le doyen Jean-François Gaudreault-Desbiens, Université de Montréal

▪ La professeure Marie-Claire Foblets, Directrice, Law & Anthropology, Max Planck Institute for Social Anthropology, Saale

10 h 00 – 10 h 15 **PAUSE**

10 h 15 – Midi **À LA CROISÉE DES QUESTIONS DE GENRE, DE CULTURE ET DE DIVERSITÉ RELIGIEUSE : Faut-il faire évoluer la loi sur l'égalité des droits?**

Jusqu'à il y a 40 ans, il n'y avait au Canada que très peu de jurisprudence ou de définition juridique de ce que recouvrait le concept de discrimination. Aujourd'hui, peut-on dire que la Charte a aidé le Canada à se diversifier et à devenir plus juste et plus équitable? Que font les décideurs quand les questions de genre, de culture et de religion se chevauchent et, éventuellement, s'entrechoquent? Le principal objectif de cette séance sera d'examiner ces questions du point de vue du genre, en partant d'un postulat selon lequel les questions de genre sont intimement liées aux questions de diversité religieuse.

Modératrice

▪ L'honorable Gylène Beaugé, Cour supérieure du Québec

Conférenciers

▪ La professeure Pascale Fournier, Université d'Ottawa

▪ Le doyen Robert Leckey, Faculté de droit de l'Université McGill

▪ L'honorable Sheilah Martin, Cour d'appel de l'Alberta

Midi – 13 h 00 **LUNCH**

13 h 00 – 14 h 45 **REDÉFINIR LES TRADITIONS JURIDIQUES DU CANADA**

L'un des points forts des traditions juridiques canadiennes est leur capacité à s'adapter aux circonstances. Dans les sociétés qui intègrent toutes les cultures, les traditions juridiques peuvent-elles s'adapter à l'acception autochtone des notions de devoir, de loyauté et de bonne foi? L'élargissement des lois serait-il une solution permettant de répondre aux besoins d'inclusion dans une société plurielle?

Modératrice

▪ L'honorable Colleen Suche, Cour du Banc de la Reine du Manitoba

Conférenciers

▪ La professeure Aimée Craft, Université d'Ottawa

▪ Le professeur agrégé Jeffery Hewitt, Université de Windsor

14 h 45 – 15 h 00 **PAUSE**

LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET RELIGIEUSE DANS L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

15 h 00 – 16 h 45 D'AILLEURS, QU'ENTENDONS-NOUS PAR DIVERSITÉ?

À lire les journaux, on pourrait conclure que les points de vue diffèrent beaucoup en ce qui concerne la définition de la diversité. Est-ce bien vrai ? Lors de ce panel, on explorera ce sujet au moyen de questions telles que : Quelles sont les « valeurs canadiennes » ? Jusqu'où sommes-nous une société diversifiée ? À quel point avons-nous changé depuis la Confédération ? Depuis 1982 ? Qu'entendons-nous par diversité ? Comment interpréter la teneur des discussions sur la diversité ? Ce panel se penchera sur ces questions à travers le prisme de la psychologie, de la sociologie et du droit.

Modératrice

Conférenciers

- L'honorable Lois R. Hoegg, Cour d'appel de Terre-Neuve-et-Labrador
- Mme Rachida Azdouz, Université de Montréal
- Mme Fareen Jamal, Ismaili community CAB Conciliation and Arbitration Board, Toronto
- M^e Alexander Pless, avocat général, ministère de la Justice du Canada, Bureau régional du Québec, Montréal

16 h 45 – 17 h 00 PRÉSENTATION DE LA MÉDAILLE DE LA JUSTICE PAR L'HONORABLE PATRICK HEALY, JUGE À LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC

17 h 00 **COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE** (bar payant)
Musique classique : Karine Bouchard (violoncelle) et Amanda Gibeau (violon)

LE MERCREDI 4 OCTOBRE

8 h 00 – 8 h 45 PETIT-DÉJEUNER CONTINENTAL

8 h 45 – 10 h 15 À LA CROISÉE DES POLITIQUES, DU SYSTÈME DE JUSTICE ET DE LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE : [Le profilage racial](#)

Selon la Commission ontarienne des droits de la personne, le profilage racial désigne toute action entreprise au nom de la sûreté, de la sécurité ou de la protection du public, et qui repose sur des stéréotypes basés sur la race, la couleur de la peau, l'origine ethnique, la religion ou le lieu d'origine, ou une combinaison de ceux-ci, plutôt que sur le doute raisonnable, afin de cibler une personne et effectuer indûment une investigation plus approfondie ou la traiter différemment. Il ne faut pas confondre profilage racial et profilage criminel. Le profilage racial repose sur des préjugés fondés sur la race, la couleur, l'origine ethnique, etc. Le profilage criminel repose quant à lui sur le comportement réel ou sur des informations concernant les activités présumées de quelqu'un qui répond à la description d'une personne en particulier. Ce panel étudiera ces définitions et les répercussions du profilage racial sur l'administration de la justice.

Modérateur

Conférenciers

- L'honorable Shaun Nakatsuru, Cour supérieure de l'Ontario
- Le chef de police Clive Weighill, Saskatoon
- Mme Sandy Hudson, Black Lives Matter, Toronto
- Mme Margaret Parsons, Directrice générale, African Canadian Legal Clinic, Toronto

10 h 15 – 10 h 30 PAUSE

10 h 30 – Midi À LA CROISÉE DES POLITIQUES, DU SYSTÈME DE JUSTICE ET DE LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE : [Comment s'assurer d'avoir un jury représentatif](#)

Nous étudierons ici les méthodes existantes et les pratiques exemplaires pour s'assurer d'avoir un jury représentatif, en nous référant aux arrêts de la Cour suprême du Canada et des cours d'appel (voir par exemple *R. c. Kokopenace*, 2015 CSC 28). Nous considérerons également la gestion d'un procès qui aborde des questions de culture ou de religion. Avec les membres du panel, nous verrons comment gérer

LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET RELIGIEUSE DANS L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

adéquatement la question de la diversité lors d'un procès avec jury et lors de l'exposé au jury. Pourrait-on faire davantage pour nous assurer de l'impartialité du jury?

Modérateur

Conférenciers

- M^e Pierre Poupart, Ad. E. Poupart, Dadour, Touma et Associés
- L'honorable Michael Tulloch, Cour d'appel de l'Ontario
- L'honorable Carol J. Ross, Cour suprême de la Colombie-Britannique

Midi – 13 h 00

LUNCH

13 h 00 – 15 h 00

COMMENT LE SYSTÈME JURIDIQUE S'EST ADAPTÉ : [Autodidaxie, impartialité, preuve et crédibilité](#)

Comment les juges de première instance, les jurys et les tribunaux évaluent-ils la crédibilité du témoin dans une société plurielle? Peut-on ou doit-on s'attendre à des accommodements? En tant que décideur, comment devrait-on s'informer sur la façon de gérer les particularités relatives à la culture et à la religion? Puisqu'il s'agit de différences culturelles et religieuses, y a-t-il des enseignements à tirer des sciences sociales pour nous guider dans le processus décisionnel? Pouvons-nous compter sur les règles de preuve actuelles pour refléter précisément la société canadienne, changeante de nature? Les sujets qui seront traités incluent le fardeau de la preuve, la preuve documentaire, l'utilisation de la preuve du contexte social et le rôle du comportement en cour pour établir la crédibilité des témoins et savoir comment les aborder, ainsi que l'éthique des jugements et les limites de la connaissance d'office. Nous traiterons aussi de l'arrêt *R. c. S. (R.D.)*, (1997) 3 RCS 484 afin de voir si les questions qui y ont été soulevées seraient interprétées de la même manière 20 ans plus tard.

Modérateur

Conférenciers

- L'honorable Michael MacDonald, juge en chef de la Nouvelle-Écosse
- La professeure Natasha Bakht, Université d'Ottawa
- L'honorable Donald F. McLeod, Cour de justice de l'Ontario
- La professeure Solange Lefebvre, Institut d'études religieuses, Université de Montréal

15 h 00 – 15 h 15

MOT DE LA FIN ET REMERCIEMENTS (coprésidents)

PROGRAMME ÉTUDIANT – OUVERT AU PUBLIC

16 h 30 – 18 h 30

DIVERSITÉ CULTURELLE ET RELIGIEUSE: [Place à une certaine flexibilité dans l'administration de la justice](#)

Quels rapports les communautés culturelles entretiennent-elles avec les intervenants du monde de la justice? Comment peut-on sensibiliser les membres de ces communautés au contexte juridique de leur société d'accueil? Jusqu'où le système juridique doit-il s'adapter à la diversité? Comment peut-on mieux former les intervenants en fonction des réalités socioculturelles? Par ailleurs, à travers la question de l'intersectionnalité, une notion utilisée par les sociologues afin de mesurer l'impact de discriminations multiples, les participants à cette discussion aborderont des sujets qui incitent à repenser l'administration de la justice.

Modérateur

Conférenciers

- M^e Frédéric Bérard, docteur en droit, politologue et postdoctorant en philosophie, Montréal
- M. Fo Niemi, directeur général, Centre de recherche-action sur les relations raciales
- L'honorable Eva Petras, juge en chef adjointe, Cour supérieure du Québec
- M^e Mélanie Raymond, Commissaire, Section d'appel de l'immigration, Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
- Mme Rime El Rhoul, représentante étudiante de l'ICAJ, Université de Montréal

18 h 30

COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET RELIGIEUSE DANS L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Du 2 au 4 octobre 2017, Hôtel Hyatt Regency, Montréal

Veillez utiliser le formulaire d'inscription en ligne sécurisé :
<https://ciaj-icaj.ca/fr/events/conference-annuelle-2017/> ou compléter cette page

Nom :

Prénom :

Titre :

Organisme :

Adresse :

Code postal:

Courriel :

Téléphone : Fax :

Je parle : français anglais anglais et français
(La traduction simultanée est offerte lors des plénières)

FRAIS D'INSCRIPTION – (LE TARIF SPÉCIAL A PRIS FIN LE 2 AOÛT 2017)
(Petit-déjeuners, pauses, lunches et documentation inclus)

- membre : **895 \$** ~~795 \$~~ non-membre : **995 \$** ~~895 \$~~
 jeune avocat(e) (5 ans et -) membre : **625 \$** ~~525 \$~~ non-membre : **700 \$** ~~600 \$~~
 étudiant(e) : **75 \$** (inscrit(e) à temps plein à l'université, au Canada)

JE PARTICIPERAI AUX COCKTAILS DE RÉSEAUTAGE (17 H À 18 H 30)

Lundi 2 oct. Oui Non Mardi 3 oct. Oui Non
Je serai accompagné(e) Oui Non

Nom de l'invité(e) ou des invité(e)s.....

Avez-vous des restrictions alimentaires? Oui Non

Lesquelles?.....

PAIEMENT :

Chèque Visa MasterCard AmEx

N° de carte : Date d'exp.:

Nom sur la carte :

Code de sécurité : Signature.....

Je désire recevoir l'infolettre de l'ICAJ

À propos de l'ICAJ

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ), une organisation à but non lucratif, a pour mission de promouvoir l'excellence et le leadership dans l'administration de la justice en favorisant l'acquisition de connaissances, la formation et l'échange d'idées. L'ICAJ offre des programmes de formation et de recherche et fournit un forum pour toutes les personnes intéressées à l'administration de la justice.

Êtes-vous membre?

– **PROMOTION** – L'adhésion est incluse dans vos frais d'inscription pour la conférence annuelle 2017 à Montréal!

Cotisations et catégories de membres

Individuel (inclus dans votre inscription) 150 \$

Les membres actifs dans leur profession ont accès à toute la documentation disponible sur le site Web de l'ICAJ (textes de conférences et de séminaires, et enregistrements vidéo). Les frais d'inscription sont remboursables pour les juges fédéraux selon l'article 27(1) de la Loi sur les juges. Les juges de juridiction provinciale et territoriale de même que les autres magistrats, les commissaires et les membres des tribunaux pourraient être remboursés en vertu des indemnités offertes dans leur profession.

Retraité (inclus dans votre inscription) 75 \$

Les membres retraités ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

Étudiant (inclus dans votre inscription) 10 \$

Les membres inscrits comme étudiants à temps plein dans une université canadienne ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

J'aimerais obtenir de l'information sur le membership institutionnel

Don

Pour soutenir la mission de l'ICAJ, vous pouvez aussi faire un don; vous obtiendrez alors un reçu d'impôt pour don charitable (No. d'enregistrement : 10686 1529 RR 0001).

Montant du don : _____ \$

HÉBERGEMENT : Un nombre limité de chambres a été réservé à l'hôtel Hyatt Regency Montréal, situé au 1255, rue Jeanne-Mance, au tarif de 219 \$ pour une chambre standard (taxes non comprises). Les participants sont priés de faire leurs propres réservations avant le 9 septembre 2017 pour se prévaloir de ce tarif préférentiel. Réservations : 1-800-361-8234

FRAIS D'ANNULATION : Pour obtenir remboursement, toute demande d'annulation doit être transmise par courriel au moins 7 jours avant la tenue de l'événement. 10% du montant sera retenu pour couvrir les frais administratifs. Un remplaçant peut être désigné en tout temps sans coût supplémentaire.

POUR S'INSCRIRE

Prière de retourner le présent formulaire avec votre paiement :

Par la poste

Institut canadien d'administration de la justice
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
3101, Chemin de la Tour, bureau A-3421
Montréal (Québec) H3C 3J7

Par courriel
icaj@ciaj-icaj.ca

Par télécopieur
514 343-6296

SUIVEZ-NOUS :   

Pour en savoir plus sur l'ICAJ et sur les avantages de l'adhésion, veuillez communiquer avec nous par courriel à icaj@ciaj-icaj.ca ou par téléphone au 514 343-6157. Nous vous invitons également à visiter notre site Web au www.ciaj-icaj.ca